

DIPLÔMES QUÉBÉCOIS OFFERTS PAR LA FSI-ULAVAL

DIPLÔMES MAROCAINS (Années d'études requises)	DIPLÔMES QUÉBÉCOIS OFFERTS PAR LA FSI-ULAVAL				
	1 ^{er} cycle (B.A.A.)	2 ^e cycle (M. Sc.)		3 ^e cycle (Ph. D.)	
	Baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) ^{1,6}	Maîtrise recherche en sciences infirmières ^{5,6,7}	Maîtrise professionnelle en sciences infirmières ^{4,6,7}	Doctorat en sciences infirmières ^{5,6,7}	Doctorat en santé publique et communautaire ^{6,7}
Baccalauréat (12 ans)	X	X	X	X	X
Bac +1 (13 ans) · Technologique filière sciences expérimentales et sciences Maths · Scientifique, physique chimie, SVT et sc. agronomique)	La candidature sera analysée selon les critères d'admission ²	X	X	X	X
Bac +2 (14 ans) Classes préparatoires Diplôme universitaire de technologie (DEUG, DEUT, CUES CUEL)	La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³	X	X	X	X
Bac +3 (15 ans) Diplôme d'Adjoint de la santé d'une école d'État d'infirmiers ⁸ Diplôme d'État infirmier Licence d'études fondamentales Licence professionnelle (LMD)	La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³	X	X	X	X
Bac +4 (16 ans) Diplôme supérieur Maîtrise	La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³	En sciences infirmières 11/20	En sciences infirmières 11/20	X	X
Bac +5 (17 ans) Master Diplôme d'Ingénieur	La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³	En sciences infirmières 11/20	En sciences infirmières 11/20	X	X
Bac +6 (18 ans) DESA, DESS	La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³	En sciences infirmières 11/20	En sciences infirmières 11/20	En sciences infirmières 12/20	12/20

X : Non admissible

- Ce programme est contingenté à 135 places. L'admission est basée uniquement sur les résultats scolaires. Une scolarité préalable minimale de 13 ans est nécessaire.
- L'analyse du dossier se fait à partir de la moyenne obtenue durant les deux dernières années d'études secondaires et de la moyenne de l'année préuniversitaire. Les cours de chimie, physique, biologie et mathématiques doivent être réussis dans la 13^e année d'études. Les préalables exigés doivent être satisfaits avant l'entrée au programme.
- L'analyse du dossier est basée exclusivement sur les résultats des études de premier cycle universitaire si 50 crédits peuvent y être validés. Si le dossier comporte moins de 50 crédits universitaires, l'analyse se fera proportionnellement avec les résultats du baccalauréat. L'Université Laval doit être en mesure de valider la réussite des cours de chimie, physique, biologie et mathématiques dans les études au baccalauréat ou universitaires. Les préalables exigés doivent être satisfaits avant l'entrée au programme.
- Pour s'inscrire à ce programme, la personne candidate doit faire la démonstration qu'elle détient un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence actuel. Si requis par le stage ou le projet d'intervention, elle entamera les démarches, avec la Faculté, pour obtenir une autorisation spéciale de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) pour la durée de son stage ou projet d'intervention. Des frais et un délai de traitement sont à prévoir. Cette autorisation ne donne pas le droit de pratique au Québec après les études.
- Si le sujet du mémoire ou de la thèse exige une intervention en milieu de soins, la personne étudiante devra demander une autorisation spéciale à l'OIIQ en faisant la démonstration qu'elle détient un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence habituel. Voir la note 4 pour plus d'information.
- Le fait de satisfaire aux exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission de la personne candidate. La direction de programme étudie chaque candidature en fonction de l'ensemble du dossier d'admission.
- La direction de programme peut admettre une personne en scolarité préparatoire, après évaluation de son dossier d'admission.
- À ne pas confondre avec le diplôme d'adjoint de la santé breveté qui est de niveau secondaire.

Exigences linguistiques

Le candidat ou la candidate non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française.